



À la fin de l'action, les manifestant-e-s ont laissé leurs traces sur le parvis de l'église afin de marquer leur adhésion à cette campagne.

« POUR UNE RUE SAINT-JEAN À ÉCHELLE HUMAINE »

PAGE 9

PROJET AU PASSAGE OLYMPIA

LES RACINES D'UN CIEL COMME UNE ÉCHELLE

PAGE 2

L'AMÉNAGEMENT DE L'EXTENSION DU PARC MARC-BOUTIN ENFIN DÉVOILÉ !

PAGE 6

UN CAMP POUR LE DROIT AU LOGEMENT ARRIVE À QUÉBEC

PAGE 14



Problèmes de logement ?

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste



Journal de quartier publié à 5 000 exemplaires, quatre ou cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles sont des espaces de parole pour les auteur-riche-s, et sont portés par un souci d'inclusivité. Diverses techniques d'écriture inclusive y sont valorisées.

Écrivez-nous, passez nous voir !

Comité de rédaction pour ce numéro

Fabien Abitbol, Marie-Ève Duchesne, Agathe Légaré, Andrée O'Neill

Ont aussi contribué

Naélie Bouchard-Sylvain, Anthony Cadoret, Gabrielle Dessureault, Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), Alice Guéricolas-Gagné, Pascaline Lamare, Laurent Lévesque, Gabrielle Verret.

Mots croisés

Agathe Légaré

Graphisme

Anne-Christine Guy

Correction

Catherine Duchesneau

Photographie

Toutes les photos proviennent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, sauf avis contraire.

Publicité

Marie-Ève Duchesne (418 522-0454)

Coordonnées

780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 5B9

418 522-0454

www.compop.net

comite.populaire@videotron.ca

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : compop.net/polinfo

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide et par des activités d'autofinancement.

Deviens membre du Compop !

LE COMITÉ POPULAIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE, C'EST :

Un journal de quartier, l'Infobourg

LES RACINES D'UN CIEL COMME UNE ÉCHELLE

Par Alice Guéricolas-Gagné

À propos de la murale qui s'installera au Passage Olympia au cours de l'été 2024

Véronique a raciné. De ses pincesaux jaillirent des vignes multicolores. Puis, elle pensa qu'il manquait de mots, et m'invita à griffonner. Après, trouvant que le social manquait, elle offrit à Débora et à moi de proposer trois ateliers de création dans le quartier. L'arrivée d'une murale, ça se fête ! Et ça se prépare. Alors, à l'automne 2023, nous allâmes puiser derrière les portes, au creux des cœurs et des mains, là où se lovent les rêves.



Photo : Débora Flor

Véronique Isabelle à l'atelier pour peindre la murale pour le Passage Olympia.

Je rentrai dans Saint-Jambe par la porte de son passé, moi qui ai tant rêvé de son futur. Au mois d'août, au Comité populaire, Denis, Hélène et moi ouvrîmes des albums photos des luttes sociales. Des nappes de nos mémoires se répandirent à différentes hauteurs, car je n'étais qu'une fillette alors qu'il et elle occupaient déjà le squat de la Chevrotière. Il y avait entre ces albums tant de visages à reconnaître. Et des bribes de conversation prenaient leur sens, me dis-je en regardant les photos des funérailles des droits et libertés dont m'avait parlé Stéphane lors de la marche pour les vingt ans du Sommet des Amériques de 2001.

En octobre, munies de nos photos des luttes et de nos pizzas d'Attaboy, Hélène et moi marchâmes jusqu'à la Maison des jeunes. Au grenier, atablées devant le film *Saint-Gabriel de force* avec des ados d'aujourd'hui, nous tournâmes machinalement la tête vers les escaliers lorsque le plan entra dans la maison où nous nous trouvions. Les policiers à l'écran allaient-ils monter nous chercher ? Ce jour-là, les jeunes réfléchirent aux luttes passées qui irriguent celles du présent, puis collèrent, puis écrivirent. Nous repartîmes de là avec leurs (épatantes !) créations sous le bras.

Quelques jours plus tard, je toquai chez Henri et Louise. Nous disposâmes les créations des jeunes en une micro-exposition de buanderie sur la machine à laver et la sècheuse, ce qui complétait à merveille la visite guidée de leur appartement-musée qu'il et elle offrirent aux aîné-e-s de l'Entraide du Faubourg. À l'heure du thé, les souvenirs, dont les œuvres avaient crocheté les serrures, remontèrent en nous, et nous ressentîmes, parmi cette collection constituée avec passion depuis cinq décennies, que « l'art unit et réunit », comme le dit Imelda.

Gilles, croisé au retour de la Maison des jeunes, désirait être des nôtres en novembre pour l'atelier à la Librairie Saint-Jean-Baptiste, où il écrivait que « les rues et les murs du quartier résonnent des échos de toutes ces luttes que Saint-Jean-Baptiste a connues depuis des décennies ». Le récit de ses souvenirs s'additionna à celui de Denis, qui commenta des photos du Mouvement Saint-Gabriel, du Sommet des Amériques, de l'occupation du squat de la Chevrotière et de la fondation de la coopérative L'escalier. D'autres couches s'ajoutèrent au millefeuille de mémoire : ici, par l'intervention de mon papa dépêché comme journaliste au Sommet, là, par la présence de deux enfants (devenu-e-s grand-e-s) de « Gadou », l'un des initiateurs de l'Opération Soleil qui visait à restaurer des maisons du quartier dans les années 1970.

L'une des participantes à l'atelier de la Librairie évoqua les murs qu'il reste à faire tomber. Et toi, chère murale, qui côtoie un mur de près, qu'en dis-tu ? Maintenant, c'est à ton tour de te laisser parler d'amour, de te laisser raciner, du végétal au social, et inversement.

BIBLIOTHÈQUES : TOUT ÇA POUR ÇA ...

Par Fabien Abitbol

Un communiqué de la Ville de Québec a annoncé le 15 juin que les bibliothèques allaient rouvrir le 27 juin, le temps que les employé·e·s remettent la machine en marche entre le 16 et le 26 juin.

La grève des employé·e·s des bibliothèques avait commencé le 1er mars. La Ville avait décidé d'ouvrir trois bibliothèques pendant trois demi-journées par semaine avec des employé·e·s de la Ville. L'une des trois bibliothèques ouvertes à temps partiel était Gabrielle-Roy, toute rénovée, pour laquelle la Ville avait décidé de dépenser une grosse somme aux fins de l'inauguration.

Il a fallu attendre trois mois et demi de grève pour que les grévistes acceptent le 14 juin (à seulement 52 %) la quatrième proposition de l'Institut canadien de Québec (ICQ, organisme qui gère les bibliothèques). Les 240 salarié·e·s auront désormais en moyenne 26,31 \$ de l'heure grâce à une revalorisation de 4 %. À cette (maigre) augmentation s'ajoutent une prime horaire et une prime annuelle. Deux emplois vont être créés dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge. D'autres revalorisations du salaire horaire ont été négociées pour les années suivantes. Pour un total de l'ordre de 15 à 16% sur quatre ans. À titre de comparaison, le salaire minimum a augmenté de 31 % depuis 2019... soit deux fois plus vite que ce que les employé·e·s des 26 bibliothèques ont obtenu.

ANCIEN PATRO : LE GARAGE À ZÉRO



Photo: Suzie-Maude Trépanier

(La rédaction) Dans les derniers jours de mai, les premiers coups de bulldozer ont été donnés sur le « Garage à Jojo », le réduisant ainsi à un « garage à zéro ».

Pour rappel, ce petit bout de terrain de la côte d'Abraham a été acheté par la Ville, tout comme le terrain de l'ancien patro de la Fraternité Saint-Vincent-de-Paul, acquis à la fin des années 1990 par Jacques Robitaille (Hôtels Jaro).

Voilà donc disparu le dernier vestige d'une période d'abandon qui n'aura que trop duré.

Un dossier du Compop peut être consulté à la rubrique « Campagnes » du site internet : <https://www.compop.net/node/370>

En 2016, dix ans après la démolition de l'église, L'Infobourg avait publié un récapitulatif : <https://www.compop.net/node/807>



Photo: Suzie-Maude Trépanier

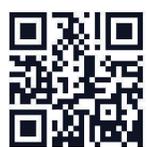
CAUCHEMAR NUMÉRIQUE AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Par Laurent Lévesque, militant salarié à l'Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain (ADDSQM)

Débutons par un truisme : la réputation des gouvernements en matière de technologie numérique n'est pas excellente. Au Québec, il suffit d'évoquer la saga de la nouvelle plateforme informatique de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), la fameuse SAAQclic, pour s'en convaincre. Ce nom évoque tout de suite des centaines de personnes faisant la file au froid devant des points de service débordés, des fonctionnaires épuisé·e·s, une plateforme défectueuse et les ministres Caire et Guilbault qui se renvoient la balle sur la place publique. Bilan de l'affaire : 41 millions de dollars, selon les dernières estimations. Les exemples ne manquent pas, souvenez-vous que le gouvernement Legault voulait en finir avec l'utilisation du fax dans le système de santé au Québec en 2023. Il a dû renoncer à son échéancier face à la complexité de l'implémentation d'un nouveau système numérique. Au niveau fédéral, le gouvernement Trudeau vient d'abandonner le système informatisé de paie Phénix mis en branle par son prédécesseur, le gouvernement de Stephen Harper. Cette plateforme causa nombre de situations inacceptables en matière de droit du travail pendant que la société multinationale International Business Machines (IBM) partait avec l'argent du contribuable en nous laissant son vilain logiciel. Le gouvernement Trudeau se tournera donc vers une autre multinationale, Dayforce Inc., pour un nouveau logiciel qui, nous promet-on, saura répondre aux besoins des travailleur·se·s qui souhaitent uniquement être payé·e·s à temps, rappelons-le. Selon le diffuseur public, c'est plus de quatre milliards de dollars qui ont été gaspillés dans ce projet dément. Toujours selon Radio-Canada, il ne resterait plus que 418 000 problèmes de paie à régler.



On pourrait penser que ces expériences désastreuses serviraient d'enseignement, mais le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) propose le projet UNIR qui doit bouleverser son organisation du travail grâce aux merveilles du monde numérique. Le système enverra les appels entrants aux agent·e·s d'aide sociale disponibles sur le moment. Il n'y aura plus d'agent·e·s associé·e·s au dossier. Il leur faudra donc prendre des décisions qui peuvent avoir des impacts majeurs en peu de temps. Cela veut dire qu'iels n'auront pas le temps nécessaire pour prendre connaissance de la situation des personnes assistées sociales. Pour les personnes prestataires, il faudra se résigner à réexpliquer sa situation à chaque appel. Nul besoin de rappeler qu'on est souvent à l'aide sociale à cause de situations difficiles et ce n'est pas le genre de choses qu'on veut répéter sans arrêt dans un système sans compassion, sans parler du risque d'erreur élevé de ce genre d'approche. Ces décisions sont très lourdes de conséquences. On parle de notre admission au programme d'aide sociale, de la reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi, d'imposition de dettes aux prestataires qui font de supposées fausses déclarations. Face à ce projet, qui devrait être mis en place dès l'automne prochain, on assiste à une levée de boucliers des employé·e·s de l'État autour de leur syndicat (SFPQ), des groupes de défenses des droits des personnes assistées sociales, des groupes luttant contre la pauvreté et des groupes de défense des droits des personnes peu alphabétisées. Ils réclament la mise sur pause du projet, sinon son abandon. On conseille à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, d'adopter une approche basée sur l'accompagnement des personnes assistées sociales et de reconnaître le rôle de ses employé·e·s, en plus de bonifier leur expertise dans la réalisation de cette tâche. Il s'agit encore une fois d'un exemple de désengagement de l'État dans sa mission d'informer les citoyen·ne·s de leurs droits. On peut voir des phénomènes similaires au Tribunal administratif du logement (anciennement Régie du logement) où les temps d'attente pour parler à un·e préposé·e sont déments. Nous pouvons nous attendre à un nombre plus important d'appels dans les groupes communautaires qui informent les personnes assistées sociales sur le droit face à cette fermeture de la part du ministère. Nous pouvons aussi nous attendre aux mêmes genres de dérives qu'avec SAAQclic et le système de paie Phénix, sauf que cette fois-ci, ce sera l'une des classes les plus pauvres de nos concitoyen·ne·s qui sera touchée.



**Vous méritez mieux.
Joignez la CSN !**

Toujours confidentiel - 418 647-5810
sesyndiquer@csn.qc.ca



**Conseil
central**
de Québec-
Chaudière-
Appalaches

DROIT DE MANIFESTER BILAN D'UN DÉSASTRE ANNONCÉ

Par Naélie Bouchard-Sylvain du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches

Le 4 juillet 2024 marquait le premier anniversaire du nouveau règlement encadrant le droit de manifester déposé par l'administration Marchand, malgré les inquiétudes soulevées par plusieurs groupes communautaires. Pour l'administration Marchand, ce règlement était le moyen par excellence pour le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) d'assurer la sécurité des citoyen-ne-s et des manifestant-e-s. Pourtant, un an après l'adoption de ce règlement, c'est plutôt le contraire que nous vivons. Plusieurs organisateur-ric-e-s de manifestations issues de groupes communautaires ou citoyens nous rapportent vivre de l'insécurité, de l'intimidation et du contrôle abusif de la part du SPVQ.

Le règlement suppose que nous devons avertir le SPVQ de l'itinéraire, de la date et de l'heure des manifestations afin qu'il puisse bloquer les rues. Or, sachant ces informations d'avance, cela permet à la police d'imposer son propre trajet, de presser les manifestant-e-s à marcher pour respecter l'heure annoncée ou de commenter l'endroit de départ. En plus de cela, dans tous les cas qui nous ont été rapportés, il a été question de désinformation par le corps policier. Celui-ci fait référence à des chiffres magiques pour « permettre » aux manifestant-e-s de prendre la rue. Parfois c'est à partir de 50 personnes, parfois c'est à partir de 200 personnes. Cela dépend du policier ou de la policière qui est devant nous... ou de la personne qui est devant elle.

Eh oui, car en plus du contrôle exercé sur l'itinéraire, la date et l'heure, les policier-ère-s réagissent différemment selon leurs interlocuteur-ric-e-s. Sans surprise (mais c'est très indignant !), les jeunes, les femmes et les personnes racisées nous rapportent s'être senti-e-s intimidé-e-s, infantilisé-e-s et contrôlé-e-s par le SPVQ. Dans les cas qui nous ont été rapportés, la police s'est permis de commenter la fréquence et la légitimité des manifestations. Elle a également exigé des informations personnelles des organisateur-ric-e-s pour autoriser la tenue de la manifestation. Rappelons que manifester est un droit et qu'en aucun cas, le SPVQ peut décider d'autoriser ou non une manifestation. Rappelons également que le sentiment d'insécurité dans l'espace public est nettement plus important quand nous sommes des femmes et/ou personnes racisées. Dans ce contexte, devoir réaffirmer nos droits face à un corps policier imposant et composé majoritairement d'hommes blancs est plutôt insécurisant. Si le rôle de la police est d'assurer l'intégrité physique des personnes, elle échoue lamentablement.

Bref, c'est à la suite de ces témoignages que plusieurs groupes citoyens et communautaires se sont rassemblés le 18 juin devant l'hôtel de ville pour dénoncer le climat répressif lors des manifestations et exiger l'abrogation de ce règlement par l'administration Marchand.



Photo des porte-paroles lors du point de presse du 18 juin : Maxim Fortin de la Ligue des droits et libertés – section de Québec et Naélie Bouchard-Sylvain du RÉPAC 03-12.



Anne-Renée Durocher et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Ouvert tous les jours, de 8 h à 21 h

418-522-4889
850, rue Saint-Jean



Le Vestiaire du Faubourg

Du lundi au samedi de 12 h à 16 h
et le jeudi de 12h à 20 h .

Horaire sujet à changement. Contactez-nous pour le vérifier.
780, rue Sainte-Claire | 418 522-0454



DES MESURES TEMPORAIRES POUR LUTTER CONTRE LA CRISE DU LOGEMENT ?

Par Gabrielle Verret

Alors que la crise du logement s'aggrave au profit du marché privé de l'habitation, la ministre de l'Habitation France-Élaine Duranceau a accumulé de vives critiques, que ce soit pour son attitude de mépris envers les locataires, pour sa non-connaissance des différentes réalités des ménages locataires au Québec ou pour ses citations qui nous laissent croire qu'elle travaille à servir les intérêts d'une classe privilégiée. Finalement, nous la connaissons également pour son projet de loi 31, une loi qui a été adoptée avec très peu de modifications malgré la mobilisation des comités logement partout à travers le Québec. Un projet de loi qui, on le rappelle, vient notamment apporter des modifications à la cession de bail, à la clause G et à la clause F. Le 22 mai, la ministre est venue déposer le projet de loi 65, soit la *Loi limitant le droit d'éviction des locataires et renforçant la protection des locataires aînés*, adopté à l'unanimité le 6 juin dernier.



Bannière installée dans le faubourg au printemps dernier pour une action consacrée au logement.

Quelques effets du projet de loi 65

Tout d'abord, cette nouvelle loi vient interdire toute éviction pour les trois prochaines années compte tenu le contexte de la crise du logement finalement reconnu par la CAQ, à certaines exceptions près qui seront nommées plus bas. Entre 2022 et 2023, les évictions ont augmenté de 132 %, soit la plus forte hausse jamais compilée, selon le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). Au Québec, trois motifs justifient cette privation du droit de maintien dans les lieux, soit pour l'agrandissement de l'appartement, la subdivision de celui-ci ou le changement d'affectation de l'immeuble.

La loi vient aussi élargir les conditions pour être admissible à la loi Françoise David. En premier lieu, elle propose la protection des aîné-e-s locataires contre les évictions et les reprises à partir de 65 ans, soit cinq ans plus tôt qu'auparavant. En deuxième lieu, la loi vient protéger une plus grande partie des aîné-e-s en venant hausser de 25 % le seuil de revenu maximum annuel. Cela fait en sorte que les personnes qui ont un revenu équivalent à 125 % ou moins du montant permettant d'être admissible à un logement social, variant selon les régions, peuvent également être protégées par la loi.

Du chemin est encore à faire pour la protection des personnes aînées

Par contre, cette nouvelle loi a certaines limites. Elle exclut notamment les locataires habitant en résidence privée pour aîné-e-s (RPA), alors que ces personnes sont particulièrement vulnérables. Aussi, elles ont choisi ce milieu de vie pour des services offerts, qui pourront leur être retirés autant qu'avant si un changement d'affectation survient.

Prenons l'exemple de la résidence la Seigneurie de Salaberry, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. Cette résidence a été achetée en septembre 2022 par un propriétaire du nom d'Henry Zavriyev, reconnu comme un requin de l'immobilier. Ce dernier a procédé à un changement d'affectation de la RPA, ce qui a affecté près d'une centaine de personnes aînées qui bénéficiaient de services cruciaux et qui ont, pour la plupart, un attachement à leur milieu de vie et leur quartier. Henry Zavriyev est également l'acheteur des résidences Château Beauvillage et Mont-Carmel, dont le changement de statut a été empêché par les mobilisations

des résident-e-s et les tribunaux. Néanmoins, selon un décompte réalisé par *La Presse*, près de 80 RPA au Québec ont fermé leurs portes en 2023, privant environ 2 700 aîné-e-s de services cruciaux et les forçant, dans beaucoup de cas, à quitter leur milieu de vie.

Éléments remis en question

Outre le fait que la protection des personnes aînées n'est absolument pas assurée, il est aberrant de constater que le moratoire sur l'interdiction d'éviction pour les trois prochaines années peut être levé dans certaines régions, sans justification. Un autre élément pourrait permettre la fin du moratoire : si le taux d'inoccupation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) atteignait plus de 3 %.

Évidemment, certains éléments de cette nouvelle loi ont été appuyés par les comités logement et leurs regroupements, mais la crise du logement ne pourra pas se régler seulement avec cette loi. Plusieurs revendications restent à être entendues. Le RCLALQ demande notamment d'étendre le moratoire sur les reprises de logement et sur les personnes logées dans des RPA. Plus encore, le regroupement demande que ce moratoire empêchant les évictions demeure permanent et que le gouvernement ne puisse pas le suspendre à sa guise sans justification.

La clé, c'est le logement social

Pour le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, il est clair que ces mesures temporaires ne permettent pas de changements structurels. Tant que le marché privé aura une place prioritaire dans le parc de logement locatif, des ménages à faible ou modeste revenu ne pourront pas se loger convenablement et devront choisir entre se loger et se nourrir. À l'échelle du Québec, c'est 90 % du parc locatif qui est privé. Pour s'attaquer à cette question, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) demande à Québec de se doter d'un objectif de construction de logement social clair et chiffré. Pour le FRAPRU et ses membres, il faut que d'ici 15 ans, le parc de logements sociaux soit doublé pour que sa proportion atteigne 20 % dans le parc de logement locatif, afin de permettre aux locataires d'avoir le choix et de faire face à la crise actuelle.

EXTENSION DU PARC MARC-BOUTIN L'AMÉNAGEMENT RENDU PUBLIC

Par Pascaline Lamare

Texte inspiré d'une parution dans *Le Bourdon du faubourg*, le 28 mai 2024

C'est dans le cadre de la réunion mensuelle du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste que la Ville a présenté le projet retenu pour l'agrandissement du parc Marc-Boutin. Les travaux ont commencé ce printemps 2024 et se poursuivront cet été.

Cet agrandissement émane d'une demande de citoyen-ne-s du quartier. La Ville de Québec agrandit ainsi le parc Marc-Boutin sur une partie de la rue Scott, entre les rues Saint-Gabriel et Saint-Patrick. L'aire de jeu restera identique, mais un espace détente et un passage piéton seront ajoutés. Les piéton-ne-s pourront traverser le parc à l'aide d'un nouvel escalier et d'une rampe.



Photo : Courtoisie Ville de Québec

L'aménagement prévu pour l'extension, présenté lors du Conseil de quartier du 27 mai dernier.

Par ces travaux, la Ville souhaite également bonifier le verdissement et la canopée du secteur pour agrandir l'îlot de fraîcheur, et créer un espace d'arrêt et de convivialité pour les résident-e-s et toutes personnes fréquentant l'endroit. Par les travaux engagés, la Ville souhaite également éliminer l'enjeu de sécurité relié à la forte pente de la rue Scott et améliorer les cheminements piétonniers en toute saison. Ce projet s'inscrit dans le cadre du réaménagement des rues Claire-Fontaine, Lockwell, Saint-Gabriel et des Zouaves, réalisé selon les principes des rues conviviales qui visent à assurer un meilleur confort et sentiment de sécurité pour tous les types d'usager-ère-s. L'intersection entre les rues Scott et Saint-Gabriel pose actuellement des enjeux de sécurité, notamment en raison de la forte pente de la rue. En outre, l'implantation de la rue partagée sur Saint-Gabriel implique de retirer la direction nord de la circulation.

Concept d'aménagement retenu

L'aménagement prévoit une amélioration des cheminements piétonniers avec l'ajout d'un escalier à l'ouest ainsi que d'une placette publique avec du mobilier intégré, incluant des petites tables. L'escalier et le trottoir en pente douce seront déneigés pour permettre la mobilité active en toute saison. Seule la placette publique ne sera pas déneigée. Le projet prévoit également un parterre gazonné accessible, sur lequel on pourra marcher, et un espace de verdissement où l'on prévoit de planter un chêne rouge et des vivaces.

Impacts sur la circulation

Selon les comptages de la Ville, 78 véhicules par jour en moyenne sont concernés. L'agrandissement du parc implique que les automobilistes fassent désormais un détour d'environ 100 mètres (allongeant leur trajet de 12 secondes). En outre, les rues du quartier demeurent accessibles pour les véhicules d'urgence. La borne-fontaine sera déplacée en collaboration avec le Service de protection contre l'incendie.

DES INÉGALITÉS DEVANT LES EXPULSIONS LOCATIVES

Par Fabien Abitbol



Dans une note publiée en avril, Statistique Canada relève que certaines catégories de population sont plus susceptibles que d'autres de faire l'objet d'une expulsion locative.

« Les personnes récemment expulsées ont tendance à être plus jeunes, à avoir des difficultés financières et à faire peu confiance aux autres », note l'organisme fédéral.

Parmi les principales raisons invoquées par la personne propriétaire pour l'expulsion, il y a la reprise du logement pour s'y loger elle-même (30 %), la vente de la propriété (17 %) et l'intention d'effectuer des réparations ou rénovations majeures (4 %). Cela nous mène à un pourcentage total de 51 %, ce qui signifie qu'un-e locataire sur deux ne « provoque » pas son expulsion (par l'impayé de loyers, par exemple). Statistique Canada rappelle néanmoins que le pays n'est pas uniforme. À titre d'exemple, le taux moyen annuel de 4 % d'expulsions pour rénovations majeures a été de 983 % entre 2017 et 2022 à Hamilton (Ontario), population numériquement similaire à celle de Québec. Cela ne veut pas dire non plus qu'il n'y a pas de rénovations à Québec ou ailleurs. Hélas, Hamilton n'a pas le monopole. Les cas d'évictions forcées de locataires ont augmenté de 132 % au Québec en 2023 par rapport à 2022, selon le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). Selon le RCLALQ, cette augmentation ne représentait « qu'une infime partie du nombre total » des évictions survenues en 2023.

59 % des personnes expulsées ont trouvé difficile ou très difficile de répondre à leurs besoins financiers, par rapport à 32 % de l'ensemble de la population ayant fait état de difficultés financières.

Parmi les personnes expulsées, près de six personnes sur dix (59 %) étaient âgées de 25 à 44 ans et plus du tiers (34 %) étaient âgées de 25 à 34 ans. Pour l'organisme fédéral, ce n'est pas une surprise, car plus on est jeune moins on est susceptible d'être propriétaire.

Près de la moitié des personnes expulsées ont fait état d'une santé mentale mauvaise ou passable (46 %), alors que sur la population totale les enjeux de santé mentale touchent un-e Canadien-ne sur cinq (20 %).

Par ailleurs, 28 % des personnes interrogées ont déclaré avoir une incapacité, ce qui représente plus du double de la proportion observée dans la population totale (13 %).

Au total, 3 % des locataires ont vécu une expulsion en 2023, ce qui représente environ 45 000 personnes au Québec.

Ces données sont extraites de trois vagues de l'Enquête sociale canadienne, menées du 21 avril au 3 décembre 2023.

UNE RIPOSTE FÉMINISTE PRO-CHOIX POUR LE 1ER JUIN

Par Gabrielle Verret

C'est en marge d'une manifestation anti-choix, la première de l'histoire du Québec, que plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées pour revendiquer haut et fort le droit à l'autonomie corporelle et reproductive. Cette contre-manifestation, qui a eu lieu le 1er juin dernier, dans le parc de la Francophonie, était organisée par la Fédération de planning des naissances et le comité Riposte, formé de plusieurs groupes alliés. Bien qu'au Québec il existe un large consensus social pour le droit à l'avortement, les personnes pouvant être enceintes doivent constamment lutter pour défendre leurs droits devant des mouvements antiféministes et transphobes.

Un droit fondamental

Selon la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, toutes les personnes ont le droit « à la dignité, à l'autonomie, à l'information, à l'intégrité physique, au respect de leur vie privée, au meilleur état de santé possible, à la santé sexuelle et procréative, et à ne pas être soumises à la torture et à des traitements cruels, inhumains et dégradants ».

Au niveau législatif, le droit à l'avortement constitue donc un droit fondamental, car il est directement protégé par cette déclaration. Le droit international stipule également que toute personne a le droit à l'autonomie corporelle : « les décisions relatives au corps de chacun-e appartiennent à chacun-e ». Quant à l'autonomie reproductive, également protégée par le droit international, elle se définit comme suit : « le droit de prendre des décisions autonomes en matière de procréation ». Ainsi, empêcher une personne d'avoir le droit à l'avortement et par le fait même l'obliger à poursuivre sa grossesse porte atteinte à de nombreux droits mentionnés plus tôt, comme le droit à la vie privée, ainsi qu'au droit à l'autonomie corporelle et reproductive.

Ici au Canada, c'est depuis 1988 que l'avortement a été décriminalisé avec la décision Morgentaler stipulant que criminaliser l'avortement porte atteinte au droit à la sécurité des femmes. Au niveau des provinces canadiennes, l'accessibilité est très inégale malgré la décriminalisation. Par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Alberta n'ont que très peu de cliniques d'avortement. Le nouveau Brunswick, quant à lui, refuse de payer pour des IGV ayant lieu en dehors d'un hôpital.

Une montée de la droite conservatrice, menace pour nos droits

Depuis l'arrêt fédéral *Roe Vs Wade*, chez nos voisins du Sud, en juin 2022, c'est près de 65 000 grossesses issues d'un viol qui ont été recensées, selon la revue médicale *JAMA Internal Medicine* (janvier 2024). Cet arrêt permettait aux personnes ayant un utérus, partout à travers le pays, de procéder à une interruption de grossesse volontaire (IGV), et ce, depuis 1973.

Depuis deux ans maintenant, c'est chez près de la moitié des États américains qu'on retrouve des restrictions ou des interdictions au droit à l'avortement. Certains États comme le Texas, le Missouri et l'Oklahoma interdisent l'IVG même en cas de viol ou d'inceste. Dans cinq autres États, en avril dernier, ce droit fondamental était en danger de subir des changements législatifs, dû au fait que des textes visant à l'interdire étaient contestés au niveau judiciaire.

Un enjeu de sécurité et de santé

Par contre, bien qu'il s'agisse d'un droit protégé par les chartes internationales, encore aujourd'hui, dans le monde, plusieurs personnes pouvant être enceintes voient leurs droits bafoués, ce qui a de nombreuses conséquences sur leur sécurité et leur santé (peines de prison, traitements cruels, inhumains et dégradants, discriminations, etc.) Dans le même ordre d'idées, l'avortement est soumis à une interdiction absolue dans 21 pays dans le monde, notamment à Madagascar, en Égypte, au Laos, au Nicaragua et en Irak. Cette criminalisation est intimement liée à la mortalité maternelle, car les personnes pouvant être enceintes choisiront parfois de subir un avortement dit non sécuritaire, soit « un acte destiné à mettre fin à une grossesse effectuée par des personnes ne disposant pas des qualifications adéquates ou bien se déroulant dans un environnement non conforme aux normes médicales minimales, ou encore dans ces deux circonstances », selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Toujours selon l'OMS, ce serait 22 millions de ces avortements qui sont pratiqués chaque année à l'échelle mondiale. Ils seraient la troisième cause de mortalité maternelle dans le monde.

Outre les conséquences non négligeables sur la santé de milliers de personnes, la criminalisation de l'avortement a de nombreuses conséquences judiciaires. Les conséquences pour les personnes pratiquant des avortements varient selon les États, allant jusqu'à des peines d'emprisonnement à vie au Texas. Les peines sont également dirigées envers les personnes subissant l'avortement, comme dans certains États du Mexique où elles peuvent aller jusqu'à 30 ans si une IGV ou une fausse couche arrive au-delà de 20 semaines.

Une meilleure accessibilité revendiquée

Bien que l'avortement soit décriminalisé au Québec, du chemin reste à faire pour rendre plus accessible le droit à l'autonomie corporelle et reproductive. On pense notamment à l'accessibilité des cliniques d'avortement, inexistantes dans de nombreuses régions. Les cours d'éducation sexuelle, dès le primaire, sont plus que nécessaires, tout comme l'accompagnement des personnes qui doivent les donner. Dans le même ordre d'idées, une contraception gratuite, comme c'est le cas en Colombie-Britannique depuis le 1er avril 2023, est également liée à ces droits fondamentaux.

Au niveau structurel, pour viser à diminuer les effets des inégalités liées au genre, plusieurs groupes demandent plus de place en milieu de garde et plus de logements sociaux adaptés. Au Québec, selon *Ma place au travail*, c'est plus de 30 000 enfants qui sont sur une liste d'attente.



Photo : Guitté Harrog

Plusieurs centaines de personnes ont défilé dans les rues de Québec pour contrer le discours haineux porté par les anti-choix le 1er juin dernier.

LE RÉGIME CANADIEN DE SOINS DENTAIRES : INCOMPLET MAIS NÉCESSAIRE

Par Agathe Légaré

Le nouveau Régime canadien de soins dentaires (RCSD) a été lancé dans une certaine confusion. Le ministre et député fédéral de Québec, Jean-Yves Duclos, a donc animé une assemblée publique d'information et d'échanges, le lundi soir 15 mai, aux Loisirs Montcalm.

Le Régime se déploie par étapes, avons-nous appris. Les aîné-e-s de 87 ans et plus ont d'abord pu s'inscrire à partir de décembre 2023. Cette année, ce fut le tour des aîné-e-s de 86 à 65 ans, puis en juin, celui des enfants de moins de 18 ans et des individus possédant un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Enfin, à compter de 2025, les autres résident-e-s canadien-ne-s « admissibles » pourront s'inscrire.

Justement, qui est admissible ? Les résident-e-s canadien-ne-s qui ont rempli une déclaration de revenus l'année précédente et qui ont un revenu familial net rajusté de moins de 90 000 \$. Ces personnes ne doivent pas être couvertes par une assurance dentaire privée ou financée par un employeur ou un régime de retraite. Elles peuvent cependant avoir déjà accès à une assurance publique, comme celle de la Régie de l'assurance maladie du Québec (voir encadré).

Le Régime fédéral couvre des services offerts par les dentistes, les hygiénistes dentaires et les denturologistes qui acceptent d'y adhérer. Signalons parmi les soins couverts les suivants :

- en prévention, l'examen, la radiographie, le nettoyage, le détartrage, et pour les enfants, les scellants et le fluor ;
- les plombages, les couronnes, les extractions ;
- le traitement de canal ;
- les prothèses dentaires ;
- les soins d'urgence.

Cependant, les implants dentaires et autres interventions ultraspecialisées ne sont pas couvertes.

La compagnie d'assurances Sun Life administre le Régime. Elle envoie aux personnes inscrites une trousse de bienvenue avec une carte de membre numérotée du Régime, laquelle doit être présentée au fournisseur de soins. C'est le dentiste, l'hygiéniste ou denturologiste qui facturera la Sun Life et qui vous facturera aussi une petite partie des frais.

« Pour neuf soins sur dix, le Régime remboursera plus de 80 % du total », estime monsieur Duclos. Et les édenté-e-s paieront le restant... Cependant, un bon point pour le RCSD : les patient-e-s dont le revenu familial net rajusté dépasse 70 000 \$ devront payer une quote-part.

Le RCSD, c'est du solide ou une aventure ? a demandé une participante. Monsieur Duclos a reconnu qu'un prochain gouvernement formé par le Parti conservateur du Canada pourrait décider de l'abolir. Comme ça, en deux temps trois mouvements, tout simplement...

SOINS DENTAIRES DE L'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE DISPONIBLE

Par Agathe Légaré

Pour des informations plus précises, vous pouvez consulter les sites internet de Santé Canada, Services Canada, Sun Life, la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Vous trouverez leurs adresses via Google.

Si vous n'êtes pas à l'aise avec l'informatique, vous pouvez téléphoner à un service gouvernemental d'assistance aux citoyen-ne-s.

Au fédéral, pour le Régime canadien de soins dentaires (RCSD), contactez Service Canada au 1 833 537-4342 pour Ottawa, ou au 1 800 622-6232 pour la ville de Québec.

Si vous avez besoin d'aide pour vous inscrire au RCSD, rendez-vous dans l'un des deux Centres Service Canada de la ville de Québec.

Pour les soins dentaires gratuits payés par notre Régie de l'assurance maladie, contactez Services Québec au 1 800 361-3795 ou au 1 877 644-4545. D'après son site internet, cet organisme offre de l'assistance téléphonique qui peut comprendre des renseignements ainsi que de l'accompagnement dans les démarches.

Si vous n'obtenez pas de résultats satisfaisants, rabattez-vous sur les bureaux de circonscription de nos députés.

Au fédéral, pour le bureau de Jean-Yves Duclos, composez le 418 523-6666. L'adresse est la suivante : 600, boulevard Charest Est, bureau 201.

Au provincial, pour le bureau d'Étienne Grandmont, composez le 418 646-6090. L'adresse est la suivante : 830, rue Saint-Joseph Est, bureau 403.

SERVICES DENTAIRES GRATUITS PAYÉS PAR LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC [RAMQ]

(A.L.) Au Québec, tous les enfants de moins de dix ans ainsi que les prestataires d'un programme québécois d'aide financière avec carnet de réclamation et les personnes à leur charge peuvent bénéficier gratuitement de plusieurs services dentaires.

Les programmes d'aide financière incluent les programmes d'aide sociale et de solidarité sociale. Il faut y être inscrit-e-s depuis au moins douze mois sans interruption pour avoir des soins dentaires gratuits. Sur le carnet de réclamation, le mot « oui » doit figurer dans la case « Soins dentaires ». Chez le dentiste, enfants et adultes doivent présenter leur carte d'assurance maladie valide et s'il y a lieu, le carnet de réclamation valide pour obtenir des soins entièrement gratuits.



Vous avez des commentaires à faire concernant l'Infobourg ?

ON VEUT

CONNAÎTRE

VOS
OPINIONS !

Vous pouvez toujours nous écrire à comite.populaire@videotron.ca ou nous appeler au 418-522-0454 pour nous les partager !

UN RASSEMBLEMENT POUR S'APPROPRIER COLLECTIVEMENT LA CAMPAGNE « POUR UNE RUE SAINT-JEAN À ÉCHELLE HUMAINE »

(La rédaction) C'est dans le but de lancer sa campagne « Pour une rue Saint-Jean à échelle humaine » et de la faire connaître aux résident-e-s du quartier que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (Compop) a organisé un rassemblement devant le parvis de l'église Saint-Jean-Baptiste. Musique, discussions et réflexions collectives pour la suite ont été au cœur de cette action citoyenne.



Plus d'une centaine de personnes ont participé au rassemblement organisé par le Compop. Discussions politiques et musique étaient au rendez-vous.

Plusieurs résident-e-s du quartier étaient présent-e-s pour partager leurs préoccupations et entendre celles qui ont été récoltées par le comité Aménagement urbain du Compop. Ainsi, les personnes présentes étaient appelées à venir donner leurs avis sur les éléments qui leur nuisent le plus dans leurs déplacements sur cette rue.

L'aménagement de cette artère, qui est au cœur de notre quartier, cause de nombreux irritants allant même jusqu'à un sentiment d'insécurité ressenti par certaines personnes. « Évidemment, le fait que la priorité soit accordée à l'automobile impacte les autres utilisateur-ric-e-s de la rue (piéton-ne-s, cyclistes, personnes à mobilité réduite, etc.). L'aménagement pour les autres usages est très peu convivial, que ce soit au niveau du verdissage, des aménagements cyclables, de l'état des trottoirs, du faible nombre de traverses piétonnes et de l'offre réduite pour les usager-ère-s du transport en commun », s'exclame Gabrielle Verret, permanente au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.

La plupart des rues sont aménagées en fonction du « tout à l'auto » au détriment des personnes utilisatrices des transports actifs et en commun. « Dans le quartier, c'est plus de la moitié des déplacements des résident-e-s qui se font en mobilité active. Quand on sait que le quartier Saint-Jean-Baptiste a le plus faible taux de motorisation par ménage de la ville de Québec, il est facile de comprendre que l'aménagement de la rue ne tient pas compte des habitudes de déplacement des gens qui demeurent dans le quartier », souligne Suzie Trépanier, militante au comité Aménagement du Compop.

Un début de réflexion collective pour la suite des choses

C'est dans une ambiance conviviale et musicale que le Compop a présenté quelques pistes de solution aux personnes présentes en les invitant à voter pour leurs favorites. Dans le but que la rue Saint-Jean réponde à une multitude de besoins, il semblait essentiel pour les militant-e-s d'inviter les résident-e-s à se positionner sur les solutions qui ont le plus de sens.

« On compte 104 espaces de stationnement sur ce petit tronçon de voie publique, en plus des deux voies pour automobiles. Sans dire que nous voulons les éliminer complètement, une rue Saint-Jean moins centrée sur les véhicules permettrait évidemment plus de possibilités : un lien cyclable ? Plus d'arbres ? Plus d'aménagements pour piéton-ne-s ? », ajoute madame Verret. Le groupe rappelle également que, selon l'Association des transports du Canada, en 2016, la ville de Québec était située deuxième au Canada, dans le palmarès des villes possédant le plus de kilomètres d'autoroute par 1000 habitant-e-s. « Avec ce constat, il nous semble évident que nous avons le droit de choisir les aménagements qui seront dans notre quartier en tenant compte des habitudes des résident-e-s ! », conclut madame Verret.

Baucoup d'autres solutions ont été mises sur la table, que ce soit l'augmentation de l'offre du transport en commun via le retour de l'arrêt Claire-Fontaine sur le parcours de la 807 ou la réfection des trottoirs. Une étude sur la circulation est également demandée depuis plusieurs années par le Compop, pour que les aménagements proposés pour la rue Saint-Jean permettent de réduire la circulation de transit : un irritant majeur dans le quartier.

Le Compop poursuivra ses actions dans les prochains mois, notamment par une soirée de réflexion et une manifestation à l'automne pour que la rue Saint-Jean soit... à échelle humaine.



Mélissa Coulombe-Leduc
Conseillère municipale du district électoral du Cap-aux-Diamants
Membre du comité exécutif

Au plaisir de vous servir!

melissa.coulombe-leduc@ville.quebec.qc.ca | 418 641-6080

VILLE DE
QUÉBEC
l'accent
d'Amérique



Deviens
membre du
Compop !

Coupon d'adhésion Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Si vous êtes en accord avec la mission du groupe, il suffit de remplir le coupon et de nous le renvoyer au 780, rue Sainte-Claire, Québec (Qc), G1R 5B9, avec une cotisation de 5 \$.

Nom :

Adresse :

Code postal :

No de tél. :

Courriel :

ÉLIMINER LA PÉNURIE DE STATIONNEMENTS ET VERDIR SAINT-JEAN-BAPTISTE

Par Anthony Cadoret

La consultation du mois de juin sur les stationnements dans Saint-Jean-Baptiste nous aura confirmé que la pénurie de stationnements, qu'elle soit réelle ou perçue, cause beaucoup de frustrations dans le quartier. Cette frustration est souvent dirigée contre les projets de rues partagées, pour lesquels des cases de stationnement sont retirées, notamment pour planter des arbres. Pourtant, il existe des solutions pour éliminer la pénurie de stationnements tout en permettant de poursuivre le verdissement du quartier, avec moins d'opposition.



Photo : Anthony Cadoret

Actuellement, même lorsqu'elles ont une vignette, plusieurs personnes craignent de ne pas pouvoir se trouver un stationnement en arrivant dans le quartier. Cette frustration est compréhensible. Imaginez-vous payer un billet pour un spectacle, arriver à la salle et découvrir qu'il n'y a pas de place. Ce serait fâchant, bien plus que de s'être abstenu d'y assister parce que c'était trop cher ou de s'être pris trop tard et de constater qu'il n'y a plus de places disponibles au moment où vous vouliez acheter vos billets. Dans cette dernière situation, vous auriez eu le temps de choisir un plan alternatif pour la soirée ou un autre spectacle.

Dans le même sens, la pénurie de stationnements suscite une forte opposition aux rues partagées, car ces projets engendrent le retrait de stationnements sur rue. Cette frustration nuit à l'acceptabilité des projets de rues partagées et devient un

obstacle au verdissement du quartier. Pourtant, les rues partagées ont un impact limité sur le nombre de stationnements disponibles. Quelques dizaines de cases de stationnement de plus ou de moins ne feront pas une grande différence sur l'accès au stationnement.

La Ville dispose de deux grands leviers pour éviter une pénurie de stationnements : le prix des vignettes et le nombre de vignettes accessibles. Le premier est une mesure basée sur l'offre et la demande. En augmentant le prix des vignettes, certaines personnes feront d'autres choix, tout simplement. Ensuite, on peut atténuer les hausses de prix en limitant l'accès à une vignette seulement par logement ou en limitant le nombre total de vignettes disponibles. Il faut savoir qu'en ce moment, il y a environ 1 750 vignettes vendues pour 1 275 stationnements sur rue, et un peu plus de 200 logements ont deux vignettes et plus.

Réinvestir le revenu des stationnements dans le quartier

Si l'on choisit la voie de l'augmentation du prix des vignettes pour réduire la pénurie de stationnements, il y aura sans doute de l'opposition. Dans cette situation, le spécialiste américain des politiques de stationnements, Donald Shoup, fait la promotion du concept des « parking benefit districts ». Concrètement, il propose que l'augmentation des tarifs de stationnements soit redistribuée directement dans la communauté sous forme de services à la population. Shoup propose, par exemple, de donner le transport en commun gratuit aux quartiers qui font le choix de tarifier le stationnement de façon à éviter une pénurie. Cette idée est intéressante si l'on veut compenser une réduction de l'accès au stationnement par une augmentation de l'accès au transport en commun.

Augmenter le nombre de stationnements : une fausse bonne idée

Dans un contexte de pénurie, on peut être tenté d'augmenter le nombre de stationnements, mais cette solution est une fuite vers l'avant pour les mêmes raisons qu'élargir les autoroutes n'élimine pas le trafic à long terme. Lorsqu'on élargit une autoroute, plus de personnes s'installent plus loin ou s'achètent une auto, sachant que la voie est libre. Le trafic revient alors rapidement. Si l'on augmente le nombre de stationnements dans Saint-Jean-Baptiste, il y aura tout simplement plus d'automobilistes qui s'installeront dans le quartier et de personnes qui s'achèteront une voiture. Finalement, la pénurie reviendra au bout de quelques années.

Bref, dans les derniers mois, on a vu beaucoup d'opposition aux rues partagées, dont l'objectif est pourtant de verdir le quartier, qui est celui avec le moins d'arbres à Québec. Maintenant, en éliminant la pénurie de stationnements, je suis convaincu qu'on pourra créer une plus grande adhésion aux rues partagées et poursuivre le verdissement du quartier Saint-Jean-Baptiste.

Etienne

GRANDMONT

Député de Taschereau

ASSEMBLÉE
NATIONALE
DU QUÉBEC

418 646-6090

Etienne.Grandmont.
TASC@assnat.qc.ca

830, rue St-Joseph Est,
bureau 403, G1K 3C9

ÉLABORATION DE LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT

DES SOLUTIONS PROPOSÉES PAR LES RÉSIDENT·E·S

Par **Pascaline Lamare**

Texte inspiré d'une parution dans *Le Bourdon du Faubourg*, le 5 juin 2024

Le 3 juin, un atelier a réuni près de 200 personnes au Centre communautaire Lucien-Borne et en ligne. Pour les personnes qui y ont participé, ce fut l'occasion d'échanger de manière franche et constructive sur le problème du stationnement, d'un point de vue réglementaire (et non de l'aménagement), en vue d'élaborer la Politique de stationnement et nourrir les réflexions sur ses implications locales.



Après avoir présenté différentes questions et données factuelles sur le stationnement sur rue et hors rue, les participant·e·s ont pu échanger dans le cadre d'ateliers et proposer leurs solutions quant à cet enjeu qui est régulièrement vécu comme une frustration pour les résident·e·s du faubourg Saint-Jean.

Des faits saillants

Rappelant les quatre variables sur lesquelles la Ville peut agir pour réguler l'offre et la demande en matière de stationnement - l'espace alloué au stationnement, le moment et sa durée, sa tarification et le contrôle qui en est fait -, la Ville a présenté un grand nombre de faits saillants permettant d'orienter les discussions. Le quartier est marqué par un faible taux de motorisation (on compte 0,53 véhicule par ménage, comparativement à 1,28 à l'échelle de la ville). Aussi, 23 % de ses ménages sont abonnés au service Communauto (le plus fort taux de pénétration à Québec). L'entreprise d'autopartage offre huit stations dans le faubourg pour 25 véhicules. Selon les données de la SAAQ, on recense 2 766 véhicules immatriculés dans le quartier, dont 1 881 immatriculés dans les zones 1 et 2.

Par ailleurs, les habitudes en mobilité durable sont bien ancrées dans le quotidien du quartier, puisque 51,8 % des déplacements des résident·e·s sont des déplacements actifs, et seulement 28,8 % de tous les déplacements sont réalisés en automobile (conducteur·rice ou passager·ère). La Ville relève également un phénomène de « véhicules au bois dormant », où certains véhicules munis de permis de stationnement restent au même endroit pendant de

longues périodes sans être utilisés, un phénomène accentué par le télétravail. On observe également l'impact de la colline Parlementaire, qui draine énormément de trafic. Près de 4 200 véhicules y sont attirés en heure de pointe le matin, pour un total de plus de 7 200 véhicules sur 24 h. Et ces véhicules trouvent des places pour se stationner.

Stationnement sur rue

On recense près de 1 275 espaces de stationnement sur rue dans les zones 1 et 2 et la Ville a vendu cette année 1 747 permis de stationnement sur rue pour les zones 1 et 2 (zones sans limite de permis par adresse). Parmi ces permis, 1 641 ont été remis à des résident·e·s et 106 à des commerçant·e·s. On compte 8 % d'espaces de stationnement tarifés à l'heure (parcomètres) et 30 % des adresses des zones 1 et 2 bénéficient d'au moins un permis de stationnement sur rue. Ceci inclut 1 300 adresses qui possèdent une seule vignette et 216 qui en détiennent deux ou plus (pour 231 véhicules). Enfin, 48 % des bordures de rue du faubourg (zones 1 et 2) sont réglementées en stationnement ou arrêt interdit.

La majorité des participant·e·s se sont prononcé·e·s en faveur de prioriser les résident·e·s en ce qui a trait au stationnement sur rue, que ce soit par l'émission d'un nombre adéquat de vignettes (et qu'advenant des places restantes, elles ne soient proposées que dans le cadre d'un 2e tour), par une amplitude horaire correspondant à leurs habitudes de vie et de travail, par l'interdiction de stationner pour les non-résident·e·s ou en tenant compte de l'impact des grands événements. Cette priorisation doit s'accompagner d'un meilleur contrôle dans les rues du faubourg.

En ce qui a trait à la mobilité durable, des citoyen·e·s ont proposé que l'on offre des supports à vélo sécuritaires tout au long de l'année et que l'on favorise l'autopartage (en augmentant les espaces de stationnement, en subventionnant des espaces commerciaux pour qu'ils accueillent des voitures Communauto et en prévoyant la possibilité de stationner sur rue). Il a également été mentionné qu'il est difficile de convaincre les automobilistes de se départir de leur voiture tant que le service de transport en commun ne s'améliorera pas ou ne sera pas plus abordable financièrement. Il est important aussi de tenir compte de la distance de marche pour rejoindre un stationnement d'autopartage ou une option de transport en commun. Enfin, il a été demandé à la Ville de présenter un plan clair et une vision globale quant à l'avenir de la mobilité dans le quartier, et non rue par rue comme cela se fait dans le cadre des travaux et des aménagements de surface.

Prochaines étapes

En ce qui a trait au quartier Saint-Jean-Baptiste, le plan local de stationnement et le plan d'action seront développés au cours de l'été et présentés en séance publique cet automne. Les modifications réglementaires seront implantées à partir de l'automne 2024 et de l'hiver 2025. Afin de voir l'ensemble des propositions et des sujets traités lors de cet atelier, vous pouvez consulter cette page sur le site de la Ville de Québec : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=725>.

LE BOURDON du faubourg

*Actualités,
Vie de quartier,
Histoire et patrimoine,
Agenda du quartier...*

Exclusivement en ligne sur
bourdonmedia.org

suivez @bourdonfaubourg sur

VIVRE, TRAVAILLER ET CONSOMMER
SAINT-JEAN-BAPTISTE

UN PROJET POUR FACILITER LA VIE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Par Fabien Abitbol

À la fin du mois de mai, la Coop Carbone a organisé en basse-ville deux rencontres : une avec des personnes usagères du Service de transport adapté de la capitale (STAC), l'autre avec des personnes élues et professionnelles de la Ville.

Deux professionnels de la mobilité étaient venus de France pour expliquer ce qu'ils avaient fait à Rennes et à Lorient, deux villes bretonnes où de nombreux enjeux québécois n'existent pas.

Pour l'instant baptisé « NoMo » (comme « nouvelles mobilités »), le projet vise à utiliser les technologies modernes. Une diversité de personnes vivant avec des situations de handicap se trouvaient sur la rue Saint-Joseph pour écouter et faire part de leurs (mauvaises) expériences ainsi que des réalités liées à l'hiver québécois. Les deux professionnels de France n'imaginaient pas une seconde qu'on pouvait retirer la majorité des bancs des rues en hiver, et que donc indiquer des lieux de repos sur une carte nécessitait de savoir de quand à quand ils existaient. C'était l'occasion aussi de comprendre que dans le centre-ville, les commerces n'ont, pour la plupart, pas de portes coulissantes, donc il faut être capable de tirer la porte pour entrer.

L'idée serait de cartographier le plus de choses possible et de cartographier sur le modèle de « On marche on roule* ».

En France, depuis 2019, les Villes doivent cartographier l'accessibilité. Un peu logique puisqu'une loi handicap existe depuis 2005, même si elle n'est pas respectée partout, loin de là. Le décret de 2019 découle directement de cette loi de 2005.

Les partenaires de ce travail qui débute à peine sont Capitale Mobilité et le gouvernement du Québec. Capitale Mobilité est une société constituée par le Réseau de transport de la Capitale (RTC), qui gère entre autres le service àVélo.

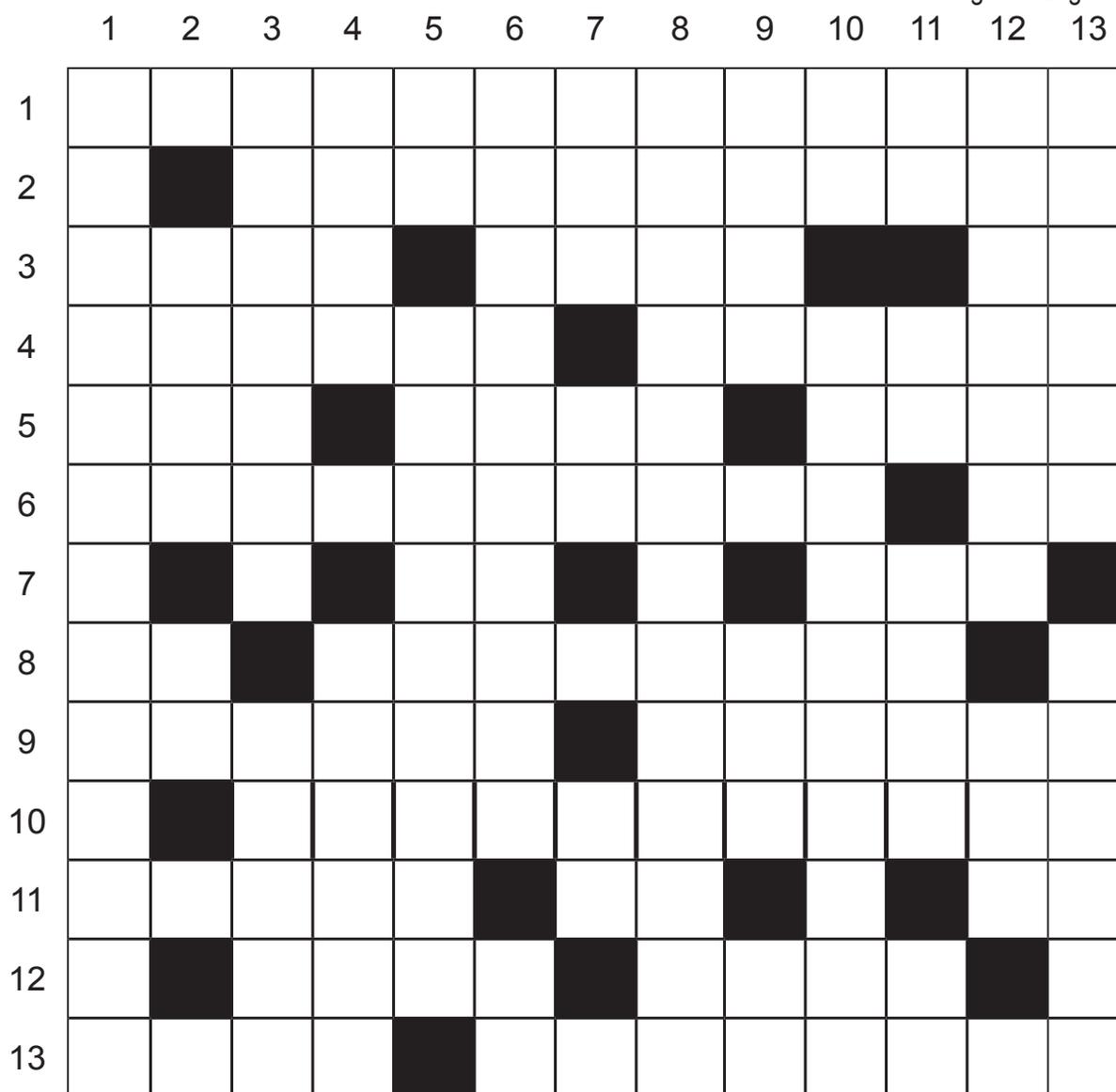
* Le site de « On marche on roule » est ici : <https://onmarcheonroule.org>

On y trouve quelques accidents et problèmes derrière l'école du faubourg ou entre le parc Lockwell et le Centre culture et environnement Frédéric-Back, entre autres.

L'Infobourg souhaitait rencontrer l' élu responsable de l'accessibilité universelle, mais cela n'a pas été possible.

Mots croisés

Par Agathe Légaré



Horizontalement

- 1- Réclamation publique de droits individuels ou collectifs comme la liberté d'expression ou le droit de manifester.
- 2- Programme québécois d'allocations aux personnes les plus démunies que le ministère de la Solidarité sociale souhaite confier à l'informatique (deux mots).
- 3- Il dure de la fin de l'après-midi jusqu'à minuit - Consacré - Préposition ou pronom.
- 4- Moutarde des champs - Terreur, grande frayeur.
- 5- Et le reste, et cetera - Petit espace urbain isolé comme le Saint-Vincent-de-Paul, à la frontière du faubourg Saint-Jean-Baptiste - Vibration sonore ou radio par exemple.
- 6- Parc du faubourg SJB qui sera élargi et empiètera sur la rue Scott (deux mots : prénom et nom de famille) - Coutumes, usages anciens.
- 7- La Résidence permanente pour une personne immigrante - Documentation, en abrégé.
- 8- Parcours des yeux - Racommodât, reprisât un vêtement usé.
- 9- Expédie dans un autre lieu - Métal présent au Québec qui est utilisé dans la fabrication des prothèses orthopédiques.
- 10- Elles vivent au Vermont, au Nebraska, au Texas, au Michigan, etc. et elles pourront voter à des élections présidentielles, en novembre prochain.
- 11- Vente publique aux enchères - Note de musique - Extra-terrestre.
- 12- Grands succès musicaux ou assassinats commis par un tueur à gages... - Devient liquide sous l'action de la chaleur, comme la neige au printemps.
- 13- À toi - Antipathie profonde.

Verticalement

- 1- Regroupement d'un grand nombre de personnes en vue d'une manifestation.
- 2- Montagne de Grèce très célèbre dans les mots croisés - Le premier nombre.
- 3- Triompher - Laitière, enragée, folle, sacrée, ou en fuite, au Québec, en 2023 (meuh oui).
- 4- Nom gaélique de l'Irlande - Il habite la capitale de l'Italie.
- 5- Notre-Dame - Tremblaient d'émotion.
- 6- Assurer la croissance de quelqu'un, l'expansion de quelque chose - Société anonyme.
- 7- Norme internationale s'appliquant aux produits et services - À quel endroit ? - Une troisième personne du singulier.
- 8- Gîte touristique en trois mots (comme « édredon et boisson chaude »).
- 9- Association Coopérative d'Économie Familiale - La Central Intelligence Agency, le service d'espionnage et de contre-espionnage des États-Unis - Métal précieux.
- 10- Symbole chimique du titane - Bases, fondements enterrés d'un édifice, d'une maison.
- 11- Intelligence artificielle - Symbole chimique du radon - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, alliée de l'Ukraine contre la Russie - Déficience intellectuelle.
- 12- Pipeline comme celui de Trans-Mountain - Qui vient de naître.
- 13- Chants funèbres de l'Antiquité - Un repas de fête copieux et heureux.

solution en page 14

CAROTTE
JOYEUSE

ÉPICERIE
SANTÉ

690, rue Saint-Jean
Québec (Qc) G1R 1P8
Tél : 418-647-6881
Fax : 418-647-3953
Courriel : info@lecrac.com

NOYÉE AU MILIEU DES AUGMENTATIONS DU RTC, UNE BAISSÉ POUR LES PLUS DÉMUNIS

Par Fabien Abitbol

ÉquiMobilité

Nouveau programme de tarification sociale

Lors du conseil d'administration du 1er mai du Réseau de transport de la Capitale (RTC), les médias traditionnels ont annoncé une hausse moyenne de 3 %, ce qui n'est pas exact. À l'issue de cette pilule difficile à avaler, Jackie Smith, cheffe de Transition Québec, a donné sa démission du CA du RTC, car le maire Marchand n'avait toujours pas pris de décision concernant une taxe sur les immatriculations.

« Si j'ai quitté mon siège au conseil d'administration du RTC cette année, c'est parce que je me suis fait élire en plaidant pour la gratuité des transports en commun à Québec. Je perdais donc ma cohérence si je votais pour une nouvelle hausse des tarifs alors que la Ville, cette année, avait de nouveaux outils pour aller chercher du financement autrement », a déclaré Jackie Smith à *L'Infobourg*.

La véritable hausse des tarifs du RTC entrée en vigueur au 1er juillet montre que les tarifs des abonnements mensuels (jeunes, personnes âgées ou généraux) augmentent de 2,9 %. Le lot de 20 passages (mis en place avec la COVID, au coût de 59 \$ à l'époque) passe de 61 \$ à 63 \$, représentant une augmentation de 3,2 %. Le lot de 10 passages pendant le FEQ augmente de 6,4 % et le titre illimité pour les 11 jours du FEQ, de 4,6 %. Le titre de transport pour trajet unique augmente de 3 % et le paiement comptant à bord demeure.

Mais au milieu de ce flot de hausses, une bonne nouvelle. L'abonnement mensuel passe à 50 \$ et le passage tombe à 2 \$. Lorsque ce tarif a été lancé par la Ville, le principe était de faire 33 % de rabais. Ce qui donnait 2,15 \$ lors de la mise en place, puis 2,25 \$. En passant à 2 \$, le rabais est un peu plus intéressant, mais surtout le tarif est plus facile à retenir. Et pour qui a besoin du laissez-passer mensuel, cela représente une baisse de 13 \$ par mois.

Le nouveau tarif ÉquiMobilité est valable pour deux ans. Il n'y aura pas d'augmentation en juillet 2025.

Interrogée sur cette baisse, la cheffe de Transition Québec précise que ce n'était pas son choix, mais ajoute : « ÉquiMobilité est un programme apprécié par plusieurs usagers qui en profitent j'en suis certaine et je préfère ce programme à rien du tout, bien évidemment. Cependant, au sein du conseil d'administration ce n'est pas pour cette option que j'ai milité. J'aurais préféré qu'on facilite les choses en offrant plutôt la gratuité à certaines tranches de la population et de façon automatique. Par exemple, en envoyant une carte OPUS par la poste à tous les prestataires d'une pension pour aîné-e-s ou d'un chèque d'assistance sociale. De cette façon, on rejoint toute la population que l'on vise. Il n'y a rien de honteux à aller s'inscrire au programme d'ÉquiMobilité, mais je sais que c'est une barrière pour plusieurs de devoir démontrer en personne qu'ils y ont droit. De plus, nous savons que les personnes les plus vulnérables sont souvent isolées et dures à rejoindre par les campagnes de communication de la Ville qui font la promotion de ce type de programme. Tout ça sans compter les frais administratifs qu'on sauve en rendant la mesure automatique et sans démarche. »

L'idée lancée par Jackie Smith ne manque pas de bon sens : dans *L'infobourg* de l'automne 2023, nous avons obtenu moins de 5 000 utilisateur-riche-s de ce tarif spécifique au bout de six mois. Il y avait 1 265 client-e-s « régulier-ère-s » et 3 557 client-e-s du Service de transport adapté de la Capitale (STAC), selon l'élue présidente du RTC, Maude Mercier Larouche. Au 2 mai 2024, le RTC a fait un bilan de sa première année et a annoncé par voie de communiqué un total de plus de 8 400 personnes bénéficiaires, soit environ 6 150 usagers du STAC et seulement 2 250 personnes usagères régulières.

Selon le RTC, environ 33 000 personnes pourraient bénéficier du tarif ÉquiMobilité, tant des personnes inscrites au STAC que des usager-ère-s régulier-ère-s à faible revenu (moins de 30 000 \$ pour une personne célibataire sans enfant).

Pour trouver les conditions financières et administratives afin d'obtenir le tarif ÉquiMobilité, il convient d'aller sur le site de la Ville à la rubrique « Déplacements » : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/deplacements/programme-equimobilite.aspx>

TRAMWAY DE QUÉBEC

Accès transports viables invite les élu-e-s à agir rapidement

(La rédaction) La CDPQ Infra, la filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, a déposé au gouvernement du Québec, le 12 juin dernier, son rapport d'analyse de la mobilité actuelle et projetée de l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Accès transports viables se réjouit des conclusions du rapport confirmant la nécessité d'une amélioration des transports collectifs à Québec et urge le gouvernement de se lancer rapidement dans la réalisation du projet de réseau de transport structurant avec un tramway comme colonne vertébrale.

« Depuis plus de 40 ans, la science affirme que le tramway est le mode de transport collectif lourd le plus adapté pour la Ville de Québec. Force est de constater que la CDPQ Infra a travaillé avec rigueur et s'est basée sur les meilleures pratiques en matière d'évaluation des besoins. C'est une belle journée pour les usagers et les usagères du transport collectif à Québec ! », affirme Marie-Soleil Gagné, directrice générale d'Accès transports viables.

Une réponse adéquate aux besoins

Tel que dévoilé la semaine dernière dans notre rapport intitulé *Le réseau structurant et la mobilité à Québec : Une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle*, le tramway a le potentiel de réduire les inégalités actuelles en matière de mobilité, notamment par ces moyens :

- une plus grande fréquence, offrant une réponse plus adaptée aux chaînes de déplacements plus complexes des femmes ainsi qu'aux déplacements en dehors des heures de pointe ;
- une plus grande connectivité avec les autres lignes du réseau, tendant à simplifier les transferts et à assurer une diversité de destinations ;
- sa fiabilité et sa prévisibilité, tendant à augmenter le sentiment de contrôle sur la mobilité et par le fait même à diminuer la charge de travail domestique mobile ; des dimensions plus grandes, permettant d'accueillir un nombre plus important de poussettes et de fauteuils roulants ; une vitesse commerciale plus élevée, permettant de se déplacer plus loin plus rapidement, tendant à réduire les disparités temporelles entre les femmes et les hommes ;
- et enfin l'amélioration de la lisibilité du transport, la mise en place de mécanismes de co-visibilité ainsi que la possibilité d'un réaménagement de façade à façade, tendant à augmenter le sentiment de sécurité.

« Les transports collectifs sont un vecteur important de réduction des inégalités et dans la ville de Québec, il en existe et elles ne peuvent plus être ignorées. Rappelons que le taux d'immobilité des personnes résidant à Québec avoisine les 16 %, et que ce chiffre augmente de manière significative pour les femmes, les personnes âgées et les personnes résidant dans des secteurs à haute défavorisation sociale et matérielle. Par exemple, dans Vanier ou Montmorency, les taux d'immobilité des femmes âgées peuvent approcher un vertigineux 50 %. Il est inacceptable de maintenir ce statu quo alors que des solutions avérées existent et sont à notre portée ! », continue Marie-Soleil Gagné.

Le tramway offre le potentiel de corriger les iniquités territoriales de la desserte actuelle en permettant de repenser la mobilité urbaine de manière plus durable et inclusive. La Ville de Québec étant la dernière ville de son envergure au Canada n'ayant pas de réseau structurant de transports collectifs, il faut agir rapidement et avec diligence.



UN CAMP POUR LE DROIT AU LOGEMENT ARRIVE À QUÉBEC

Par le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

Alors que les alternatives au marché locatif privé manquent, un nombre grandissant de locataires font les frais de la pénurie de logements (inégalée en 20 ans), de l'explosion des loyers, de la discrimination, ou encore d'évictions malhonnêtes en vue de faire du profit.



Alors qu'il devrait protéger les locataires, le gouvernement caquiste favorise les profits du privé. Alors qu'une des clés majeures de sortie de crise est le logement social, le Québec n'a plus de programme qui y est dédié, pour la première fois en 25 ans. Résultat : les logements sociaux se construisent trop lentement.

Face à l'urgence et l'immensité des besoins, le FRAPRU profitera de la rentrée parlementaire pour organiser un camp à Québec, les 14 et 15 septembre 2024. Nous demanderons au gouvernement de se fixer un objectif de développement pluriannuel et de financer suffisamment un programme dédié au logement social qui soit pérenne, en vue de doubler la part de logement social sur le marché locatif.

Au programme : panel, créativité, actions, spectacle de musique, rires et bien plus encore. Vous souhaitez participer au camp ? Vous pouvez contacter le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste au 418 522-0454 ou par courriel à comite.populaire@videotron.ca

Le Camp se terminera le 15 septembre par une grande manifestation nationale à 13 h (départ du parc de l'Amérique-Française).

Joignez-vous à nous, invitez vos proches ou utilisez vos réseaux sociaux pour aider la mobilisation d'un plus grand nombre de personnes. Si l'on veut obtenir de réelles améliorations aux politiques sociales, la solidarité et la détermination sont plus que jamais nécessaires.

Pour plus de détails concernant l'évènement, c'est ici : frapru.qc.ca/camp

SOLUTION

Grille en page 12

N	O	I	S	R	E	V	A	N	E	I	T	13
I	D	N	O	F	S	T	I	H	N			12
T	E	O	A	L	N	A	C	N	E			11
S	E	N	I	V	C	I	R	E	M	A	M	10
E	N	A	T	I	T	E	I	O	V	E	N	9
F	T	A	C	E	I	P	A	R	U	L		8
C	O	D	E	P	R	E						7
S	U	N	I	T	U	O	B	C	A	R	M	6
E	D	N	O	T	O	L	I	C	T	E		5
I	O	R	F	F	E	E	V	E	N	E	S	4
N	E		E	U	O	V	R	I	O	S		3
E	A	V	A	C	O	S	E	D	A	I		2
N	O	I	A	T	I	C	A	D	I	N	E	1
13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

POUR UNE RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE PUNCHÉE

(La rédaction) L'Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain (ADDSQM) a tenu un rassemblement devant l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juin dernier, pour dénoncer l'inaction du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté, notamment dans le dossier de l'aide sociale.



Photo : ADDS-QM

Lors du rassemblement punché de l'ADDS-QM, l'animation avait une couleur estivale.

Des militant-e-s de l'ADDSQM, des citoyen-ne-s et plusieurs groupes communautaires alliés étaient présent-e-s à l'évènement. Le groupe, qui défend les droits des personnes assistées sociales de la région de Québec, dénonce notamment l'inaction de la ministre de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, qui avait promis une réforme de l'aide sociale en cours d'année. Force est de constater que cette réforme sera encore repoussée aux calendes grecques. « Nous avons rencontré de bonne foi la ministre à deux reprises au cours des dernières années. Lors de ces rencontres, elle reconnaissait que la loi était trop punitive et méritait une réforme. Cependant, on attend encore. Les député-e-s partent en vacances avec leur hausse de salaire pendant que la situation des personnes assistées sociales empire face à la crise du coût de la vie et du logement », explique Laurent Lévesque, militant à l'ADDSQM.

Les militant-e-s de l'ADDSQM ont porté deux campagnes cette année concernant des mesures punitives qu'ils et elles souhaitent voir disparaître lors du dépôt de la réforme : les dettes à l'aide sociale envers le ministère et les gains de travail permis à l'aide sociale. Dans le cas des dettes, la situation s'est empirée en cours d'année. En effet, les taux d'intérêt ont augmenté à 10 %, piégeant de plus en plus de prestataires dans des situations difficiles et parfois insolubles. La situation est terrible surtout lorsque l'on sait que la majorité des dettes, censées punir les supposé-e-s fraudeur-se-s, sont dues à des erreurs de bonne foi face à la complexité de la loi. « Pour les prestataires qui ont des dettes envers le ministère, l'été ne sera pas rose. Pendant que les élu-e-s se votent des augmentations historiques de 30 %, les personnes assistées sociales voient le taux d'intérêt imposé par ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale augmenter », s'indigne Émile Parenteau, militant stagiaire à l'ADDSQM.

Sur le plan des gains de travail, nous avons pu voir se dessiner ce printemps une trajectoire peu encourageante avec la sortie du budget Girard. Nous y apprenions que les personnes assistées sociales pourraient garder 10 % de leurs gains de travail au-delà des 200 \$ permis. Cette proposition, la seule concernant l'aide sociale, est insultante. Qui accepterait de garder seulement 10 % de son salaire ? Les militant-e-s de l'ADDSQM s'inquiètent de cette proposition, qui n'indique rien de bon pour la suite des choses, et se questionnent sur la bonne foi de la ministre responsable du dossier.

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES PROVOQUENT UN SÉISME POLITIQUE EN FRANCE

Par Fabien Abitbol

Entre le 6 et le 9 juin, les 27 pays membres de l'Union européenne élisaient leurs 720 représentant-e-s au Parlement européen. On s'attendait à une énorme poussée de l'extrême droite dans huit pays, à une poussée moyenne dans huit autres, mais ça n'a pas tout à fait été cela. Et le président français a déclenché l'arme ultime : la dissolution de l'Assemblée nationale.

Jusqu'à présent, le principal parti européen était à droite, mais ne pouvait pas gouverner seul sans l'appui des parlementaires européens de la gauche modérée. Depuis les élections de juin 2024, c'est pareil. Les deux groupes d'extrême droite ont gagné des sièges surtout grâce à cinq pays, mais les équilibres restent globalement les mêmes.



Les élections se déroulent tous les cinq ans. La fois précédente était en 2019, les Britanniques avaient voté. Les sièges britanniques ont été attribués aux autres pays dès le Brexit en place. Les pays doivent choisir leur façon d'organiser les élections, mais respectent tous la même semaine et les premiers ne divulguent pas les résultats. La France est revenue, depuis 2019, au système qu'elle avait adopté en 1979 : scrutin proportionnel. Mais il y a eu plusieurs élections où la France était coupée en morceaux, jusqu'à 2014 inclusivement (l'Italie est toujours coupée en cinq morceaux).

C'est en France que la situation est la plus ubuesque : une heure après les premières estimations, le dimanche 9 juin au soir, le président Macron a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale. C'est la sixième dissolution de l'histoire de la Ve République : de Gaulle en 1962 et 1968, Mitterrand en 1981 et 1988, Chirac en 1997, Macron en 2024.

En cas de dissolution, les élections doivent débiter entre le 20e et le 40e jour après la décision. Le président Macron a choisi au plus court : le scrutin aura lieu les 30 juin et 7 juillet, les 29 juin et 6 juillet pour les morceaux de France entre la Polynésie et Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que pour les deux députés des Français du Canada, des États-Unis, du Mexique, des Caraïbes et de l'Amérique du Sud. En choisissant de dissoudre maintenant plutôt qu'en septembre et en prenant le délai le plus court pour ne pas interférer sur la fête nationale du 14 juillet et les Jeux olympiques qui débiteront le 26 juillet, le président Macron fait un coup de poker. Un coup risqué, car le jeudi 13 juin les sondages donnaient en tête l'extrême droite (31 %), puis l'union des gauches (28 %), et des trois partis

favorables à Macron (18 %). Quelques jours plus tard, un autre sondage donnait 33 % à l'extrême droite, sans changer les estimations de la gauche ni des partis macronistes.

La France, qui sort d'un cycle de deux ans pendant lesquels les trois partis favorables à Emmanuel Macron n'avaient qu'une majorité relative (250 député-e-s pour 577 sièges), devrait tout logiquement se retrouver à nouveau avec une majorité relative, difficile à gouverner paisiblement. Mais le président ne peut dissoudre l'Assemblée nationale qu'une fois par an, et sera donc pris sur sa droite ou sur sa gauche pendant un moment.

Avec des délais si serrés, les noms des candidat-e-s et la propagande électorale devaient avoir été remis au plus tard le mardi 18 juin à 18 h, alors que la campagne commençait la veille.

Ces élections imprévues ne sont pas un casse-tête que pour les imprimeurs. Les maires aussi sont débordés, car ils ne s'attendaient pas à avoir besoin de personnel aux vacances scolaires et des salles de fêtes avaient déjà été louées pour des fêtes de famille ou des mariages. Mais les maires ont l'obligation d'organiser les élections.

Avec l'appel au ralliement des gauches lancé dès le 9 juin au soir, les quatre plus grands partis se sont mis d'accord sur les grandes lignes ainsi que sur une répartition de candidatures uniques. Des circonscriptions ont été volontairement non pourvues afin que les instances locales décident qui présenter. Puis quatre autres partis de gauche, plus petits, ont signé cette alliance de Front populaire. Cela va évidemment provoquer des candidatures dissidentes.

Le président du parti Les Républicains, parti de droite au pouvoir jusqu'en 2012, est allé négocier auprès du Rassemblement national (ancien Front national), principal parti d'extrême droite. Marion Maréchal-Le Pen, petite-fille de Jean-Marie Le Pen et nièce de Marine Le Pen, tête de liste aux européennes de Reconquête (parti de Éric Zemmour dont elle était la vice-présidente) en a fait de même. Elle avait été élue députée en 2012, devenant la benjamine de l'Assemblée nationale, puis avait fait une pause de la vie politique.

Dans l'absurde, c'est sur un plateau télé qu'Éric Zemmour a annoncé le 12 juin qu'il se séparait de Marion Maréchal-Le Pen, sa vice-présidente, sans autre forme de procès. Quant à Éric Ciotti, le président des Républicains qui a voulu aller à la gamelle du Rassemblement national, il s'est rendu au siège de « son » parti, a demandé aux permanents de sortir, et s'est barricadé. Mais une vice-présidente prudente est parvenue à ouvrir la porte grâce à un trousseau de clés qu'elle gardait avec elle. Le 12 juin, il était exclu de son parti sauf qu'il semble y avoir un problème dans les statuts du parti.

L'union « des droites », qu'Éric Zemmour voulait tant depuis longtemps se fait finalement à la va-vite grâce à une décision prise par le président Macron. Les législatives françaises se jouant en deux tours, il n'est pas impossible que l'ouverture des Jeux olympiques de 2024 se tienne avec un gouvernement d'extrême droite, selon les estimations à l'heure où ces lignes sont écrites.

Le présent texte a été écrit avant le début de la campagne officielle française, qui débute le 17 juin. À la sortie de cette édition de *l'infobourg*, vous aurez les résultats des élections françaises par la presse traditionnelle, car le second tour est le 7 juillet.

C'EST L'ÉCLATEMENT DES SAVEURS CHEZ ÉRICO. PLUS DE 70 CRÈMES GLACÉES, SORBETS, YOGOURTS ET TOFUS GLACÉS, EN ALTERNANCE.

Profitez des belles journées estivales pour venir vivre une aventure des plus gourmandes!

BOÎTES CADEAUX

GRANDE SÉLECTION DE CHOCOLATS FINS

Erico

CHOCOLATERIE CRÉATIVE
MUSÉE DU CHOCOLAT

634, RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC
T. 418 524-2122 | ERICOCOCOLATIER.COM

Deviens membre du Compop 5 \$ par année

LE COMITÉ POPULAIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE, C'EST :

Le Jardin populaire du Faubourg

BABILLARD COMMUNAUTAIRE

COUR MUNICIPALE : DÉMÉNAGEMENT

Par Fabien Abitbol

La Ville de Québec informe les citoyen-ne-s que le centre de service de Québec de la cour municipale a déménagé.

Les comptoirs de service de la perception des amendes ne sont plus sur la rue de la Maréchaussée, mais à l'adresse suivante :

Édifice F.-X. Drolet
245, rue du Pont
Québec (Québec) G1K 6L6

Tous les services habituels y sont offerts.

Pour toute question, les citoyen-ne-s peuvent joindre la cour municipale en composant le 418 641-6179 ou chercher sur internet « cour municipale ville de Québec » afin d'accéder à la page des différents services.

DE L'AIDE POUR LES AÎNÉ·E·S

Par Fabien Abitbol

Projet longuement réfléchi par Contact Aînés et l'Initiative pour l'inclusion sociale des personnes âgées (IVPSA), la Fabrique des Solidarités se lance cet été dans le faubourg.

La Fabrique des Solidarités, c'est la création d'un lien nouveau entre les aîné·e·s et le reste de la population pour les petites tâches du quotidien. Vous pourriez donc aller chercher de l'aide si, par exemple :

- vous avez besoin qu'on vous change une ampoule ou qu'on vous accroche un tableau ;
- vous souhaitez de l'aide pour vous y retrouver en informatique ;
- vous souhaitez de l'aide pour remplir un formulaire administratif ;
- vous avez besoin qu'on vous rédige une lettre ou qu'on vous décrypte les petites lettres d'un contrat ;
- vous aimeriez qu'on vous aide à faire vos boîtes pour déménager ;
- vous n'êtes pas à l'aise pour vous déplacer.

Pour des raisons de financement (aide du fédéral), ce service d'entraide est réservé aux personnes de 65 ans et plus.

Pour davantage de renseignements, vous pouvez contacter le 581 989-3113 aux heures de bureau, dès cet automne. Il est également possible de se rendre à l'Entraide du Faubourg le jeudi matin (9h15 à 11h15, au 369 rue Saint-Jean) pour formuler une demande ou pour proposer son aide comme bénévole.

Dans le cadre de ce programme, il n'y a pas d'aide pour l'épicerie. Cela fera l'objet d'une autre réflexion qui pourrait aboutir à l'automne si tout se passe bien.

RETRAIT DU FRIGO-PARTAGE DEVANT L'ÉCOLE JFP

Par Andrée O'Neill

Le frigo-partage devant l'école Joseph-François-Perreault sera retiré jusqu'à l'automne en raison de travaux de rénovation du bâtiment, qui obligeront à de nombreuses coupures de courant (ce qui poserait des risques d'intoxication alimentaire).

Pour les volontaires et les personnes en situation d'insécurité alimentaire, il ne restera que le frigo-partage devant Vélos Roy.

Au moment de publier ce texte, toutefois, des propositions circulent pour déplacer le frigo JFP ailleurs. Notamment devant le centre Frédéric-Back.

VOUS VOULEZ VOUS IMPLIQUER PAR RAPPORT AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE ?

Par Gabrielle Dessureault,
coordonnatrice de Sauve ta bouffe

Un nouveau projet est en train de pousser en haute-ville de Québec ! Inspiré·e·s par le comité citoyen du Frigo du parvis de l'église Saint-Roch, nous souhaitons aller chercher les invendus dans les commerces des rues Saint-Jean et Cartier pour remplir les frigos communautaires des environs. Notre objectif : réduire l'insécurité alimentaire et le gaspillage alimentaire, rien de moins !

Pour ce faire, nous avons besoin de bénévoles motivé·e·s qui habitent près de ces rues pour faire les tâches suivantes :

- approcher les commerçant·e·s pour les sensibiliser au gaspillage et à l'insécurité alimentaire;
- aller chercher les invendus dans les commerces régulièrement;
- apporter les denrées aux frigos de la boutique Vélos Roy-O et de l'école Joseph-François-Perreault;
- entretenir les frigos : jeter les denrées qui ne sont plus bonnes et nettoyer (matériel fourni.)

Il s'agit d'un aperçu. Le projet sera organisé de façon démocratique et autonome par les bénévoles, et soutenu par l'équipe de Sauve ta bouffe. Ainsi, c'est le comité qui prendra des décisions sur les tâches à faire, et ce, dans le but que le projet soit bien enraciné !

Ça vous intéresse ? Communiquez avec nous au 418 524-2744 ou à sauvetabouffe@gmail.com

Un projet de Sauve ta bouffe et Mobilisation Haute-Ville, avec l'appui du Chantier sécurité alimentaire Haute-Ville.

ESCOUADE FRIGO HAUTE-VILLE

- Tu habites près des rues St-Jean et Cartier?
- Tu veux vaincre l'insécurité alimentaire ?
- Tu veux t'impliquer concrètement dans la lutte au gaspillage alimentaire ?

Rejoins-toi à l'Escouade Frigo Haute-Ville!

Notre objectif : récupérer les invendus chez les commerçants des rues Saint-Jean et Cartier afin de remplir les frigos communautaires à proximité et prendre soin de ces frigos!

Pour plus de détails : visitez le site de Sauve ta bouffe ou appelez-nous : 418-524-2744

Mobilisation Haute-Ville